

Bonne qualité de l'air en février dans le territoire

Les bilans mensuels des autres territoires de la région sont disponibles à la rubrique [publications](#) de notre site internet www.airpaca.org
Pour vous désabonner, [cliquer ici](#)

Information

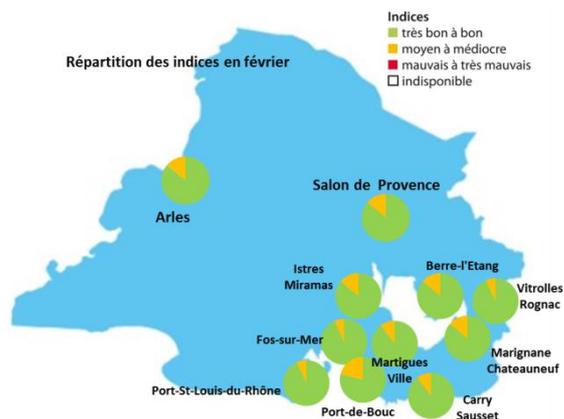
- L'inventaire régional 2013 des émissions de polluants et GES par commune est disponible : <http://emiprox.airpaca.org/>.
- Publications : « [Agir pour la qualité de l'air: le rôle des collectivités](#) » et « [Brochure qualité de l'air et santé](#) ».
- Pourquoi interdire le brûlage des déchets verts ? : [Dossier complet d'Air PACA en ligne](#).
- Atteindre les objectifs Air des PDU : Air PACA accompagne les collectivités et les aide à évaluer les gains d'émissions des actions futures : [actualité PDU](#).
- 28 plaintes odeurs recensées dans le territoire à St-Etienne-du-Grès, Maussane, Tarascon, Martigues, Istres, Châteaurenard, Port-de-Bouc, la Fare-les-Oliviers, Vitrolles, Sausset-les-Pins, Fos-sur-Mer et Châteauneuf-les-Martigues.
[Pour enregistrer une plainte : www.sro-paca.org rubrique « Signalez une gêne ».](#)

De bons et très bons indices en février

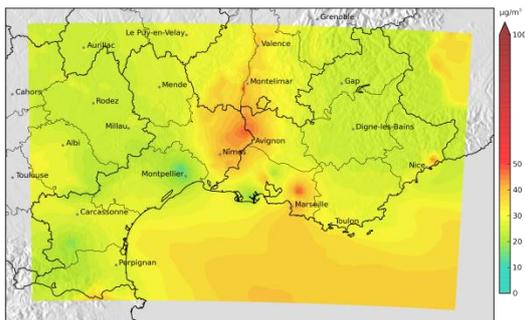
La qualité de l'air du territoire a été **bonne à très bonne en février** liée à des conditions météorologiques relativement perturbées.

La qualité de l'air a été **moyenne à mauvaise de 7 à 21 % du temps** seulement, selon les zones de l'ouest des Bouches-du-Rhône.

Au cours des journées du 22 et 23 février **des apports en particules désertiques** se sont ajoutés à celles émises localement pour occasionner des indices de la qualité de l'air moyens à médiocres. Une grande partie du territoire a notamment été concernée le 23 février.



Aucun épisode de pollution au cours du mois



Moyenne journalière en PM10 du 23 février 2016
[visualisez les cartes](#)

• **Aucun dépassement** des seuils réglementaires en **particules PM10** dans les Bouches-du-Rhône en février.

• **Aucun dépassement** des seuils réglementaires pour le **dioxyde de soufre** en février.

• **Aucune procédure préfectorale d'information-recommandations concernant les particules en suspension** dans les Bouches-du-Rhône en février.

• **Trois procédures préventives de réduction temporaire des rejets industriels soufrés** activées pour préserver la qualité de l'air des quartiers Sud de Martigues le 3 février et de la ville de Berre-l'Etang les 18 et 28 février.

[Que faire lors d'un épisode de pollution ? tous les bons gestes en cliquant sur ce lien](#)



contact.air@airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06

www.airpaca.org